

SMP/AA

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 juillet 2022

CM20220725-09

TRAVAUX

Réalisation de la tribune et des vestiaires du stade de Vongy - Autorisation de signer les marchés de travaux

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 21 juillet 2022,

Par délibération du 15 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé le programme de construction d'un bâtiment à usage de tribune, vestiaires et autres locaux à vocation sportive sur le site de Vongy et organisé un concours de maîtrise d'œuvre pour la partie bâtiment. Il a établi également le bilan prévisionnel global de l'opération (stade d'athlétisme + bâtiment) :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	83 000,00 €
→ Piste d'athlétisme :	9 000,00 €
Frais d'huissier (constat des environnants)	2 000,00 €
Frais du coordonnateur Sécurité Santé	4 000,00 €
Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)	3 000,00 €
→ Vestiaires et tribune :	74 000,00 €
Diagnostics préalables	15 000,00 €
Frais du coordonnateur Sécurité Santé	12 000,00 €
Frais du contrôleur technique	18 000,00 €
Primes des candidats non lauréats au concours de maître d'œuvre	20 000,00 €
Autres frais de concours (dont le défraiement des membres du jury)	4 000,00 €
Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)	5 000,00 €
Honoraires du maître d'œuvre pour les vestiaires et la tribune – Mission de base + EXE + OPC (estimés à 14 % du montant des travaux)	322 000,00 €
Honoraires du maître d'œuvre pour la piste d'athlétisme (estimés à 6 % du montant des travaux)	94 980,00 €
Travaux de construction des vestiaires, de la tribune & traitement des abords	2 300 000,00 €
Travaux de construction de la piste d'athlétisme	1 583 000,00 €
Mobilier	50 000,00 €
Divers et imprévus (= 5 % du montant des travaux et des honoraires du maître d'œuvre)	214 999,00 €
Total HT	4 647 979,00 €
TVA 20 %	929 595,80 €
Total TTC	5 577 574,80 €

Par délibération du 19 juillet 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la partie bâtiment avec le groupement composé des entreprises Atelier 419 (69003 Lyon), SARL Orlando MAPELLI (74200 Thonon-les-Bains), CENA Ingénierie (73000 Chambéry), Arborescence (69003 Lyon) pour un montant de 320 381,27 € HT (384 457,52 € TTC).



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 25 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les huit et dix-neuf juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Absents excusés :

M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Catherine PERRIN, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Pierre FAVRAT	à	M. Joël ANNE
Mme Emily GROPPi	à	Mme Katia BACON
M. Jean DORCIER	à	M. Richard BAUD
Mme Cassandra WAINHOUSE	à	M. Michel ELLENA
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Nicole JAILLET
M. Philippe LAHOTTE	à	Mme Karine BIRRAUX
M. Gérard BASTIAN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Mustafa GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Catherine PERRIN	à	M. Patrick TISSUT
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
Mme Astrid BAUD-ROCHE	à	M. Jean-Louis ESCOFFIER
M. Arnaud BERAST	à	M. Jean-Claude TERRIER

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame DE LA IGLESIA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le premier août deux mille vingt-deux.

Par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021, Monsieur le Maire a été autorisé à déposer la demande de permis d'aménager la piste d'athlétisme et ses équipements connexes et annexes (terrain de football, aire de lancer, tir à l'arc...).

Par délibération du Conseil Municipal des 24 janvier et 21 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de réalisation de la piste d'athlétisme pour un montant de 2 294 897,75 € HT (2 753 877,30 € TTC).

Une consultation a été lancée pour attribuer les marchés de travaux de construction de la tribune et des vestiaires. A l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'appel d'offres, réunie le 21 juillet 2022, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés suivants, pour un montant total de 2 942 121,07 € HT (3 530 545,28 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en Euros Hors Taxes
1. Terrassement Abords VRD	COLAS FRANCE (75015 PARIS)	132 070,32 € (offre de base sans l'option)
2. Revêtements enrobés	EUROVIA ALPES (38130 ECHIROLLES)	26 560,80 €
3. Espaces verts	ROGUET (74380 BONNE)	8 686,70 €
4. Gros œuvre	BACCHETTI ET FILS (74300 THYEZ)	941 500,00 €
5. Charpente	LP CHARPENTE (74350 ALLONZIER-LA-CAILLE)	293 963,43 € (offre de base sans l'option)
6. Couv. polycarbonate de la toiture sur tribune	LP CHARPENTE (74350 ALLONZIER-LA-CAILLE)	168 756,00 €
7. Zinguerie	LP CHARPENTE (74350 ALLONZIER-LA-CAILLE)	29 614,33 €
8. Résine d'étanchéité sur tribune	SORREBA RHONE-ALPES (69120 VAULX-EN-VELIN)	131 811,48 €
9. Menuiseries extérieures aluminium vitrées	NUOVALU (Ancien nom commercial : DELF ALU – 74200 ALLINGES)	107 578,25 €
10. Menuiseries intérieures	BRUNO VERGORI ET FILS (74200 ALLINGES)	69 052,00 €
11. Cloisons doublages	ENTREPRISE BONGLET (39000 LONS-LE-SAUNIER)	37 152,20 €
12. Chapes Carrelages Faïences	BAGGIONI CARRELAGE (74200 THONON-LES-BAINS)	116 333,00 €
13. Peinture intérieures-extérieures	SAS GEORGES PLANTAZ (74200 THONON-LES-BAINS)	40 211,00 €
14. Isolation projetée sous plancher béton	AGI (69740 GENAS)	19 766,75 €
15. Faux-plafonds	ALBERT ET RATTIN (73190 SAINT-BALDOPH)	33 883,18 €
16. Serrurerie	ETABLISSEMENTS VILLEGAS METALLERIE (74200 MARGENCEL)	161 000,00 €
17. Assises de tribune	EQUIP EVENT (74600 QUINTAL)	18 944,28 €
18. Ascenseur	NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS – NSA (86280 SAINT-BENOIT)	21 300,00 €
19. Electricité courants faibles	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE (69320 FEYZIN)	141 652,05 €
20. Plomberie-sanitaires-chauffage-ventilation	Groupement d'entreprises AQUATAIR (74140 SCIEZ) / VENTIMECA CHABLAIS (74140 SCIEZ)	442 285,30 €

Ce faisant, le bilan prévisionnel de l'opération est désormais établi comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	64 420,00 €
→ Piste d'athlétisme :	7 520,00 €
<i>frais d'huissier (constat des environnants)</i>	2 000,00 €
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	2 520,00 €
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	3 000,00 €
→ Vestiaires et la tribune	56 900,00 €
<i>diagnostics préalables</i>	15 000,00 €
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	3 700,00 €
<i>Frais du contrôleur technique</i>	9 200,00 €
<i>Primes des candidats non lauréats au concours de maître d'œuvre</i>	20 000,00 €
<i>Autres frais de concours (dont le défraiement des membres du jury)</i>	4 000,00 €
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	5 000,00 €
Honoraires du maître d'œuvre pour les vestiaires et la tribune-Mission de base + EXE+OPC	320 381,27 €
Honoraires du maître d'œuvre pour la piste d'athlétisme	41 453,00 €
Travaux de construction des vestiaires et de la tribune & traitement des abords	2 942 121,07 €
Travaux de construction de la piste d'athlétisme	2 294 897,75 €
Mobilier	50 000,00 €
Total HT (modifié):	5 713 273,09 €
TVA 20%	1 142 654,62 €
Total TTC (modifié)	6 855 927,71 €
Incidences des prestations engagées sur l'enveloppe « Divers et imprévus » :	
Solde de l'enveloppe divers et imprévus (montant initial 214 999,00)	- 1 070 437,79 €
Montant dépensé dans cette enveloppe	1 285 436,79 €
<i>moins-value pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la piste d'athlétisme (montant du marché et de son avenant n°1 : 41 453 € HT)</i>	- 53 527,00 €
<i>moins-value pour les frais du coordonnateur Sécurité Santé pour la piste d'athlétisme (montant du contrat 2 520 € HT)</i>	- 1 480,00 €
<i>moins-value pour les frais du coordonnateur Sécurité Santé pour les vestiaires et la tribune (montant du contrat 3 700 € HT)</i>	- 8 300,00 €
<i>moins-value pour les frais du contrôleur technique pour les vestiaires et la tribune (montant du contrat 9 200 € HT)</i>	- 8 800,00 €
<i>plus-value sur les travaux de construction des vestiaires et de la tribune & traitements des abords</i>	642 121,07 €
<i>moins-value pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des vestiaires, de la tribune et le traitement des abords (montant du marché 320 370 € HT)</i>	- 1 618,73 €
<i>plus-value pour les travaux de construction de la piste d'athlétisme (montant des marchés 2 294 897,75 €)</i>	711 897,75 €
<i>Révision des prix des honoraires du maître d'œuvre pour la tribune et les vestiaires arrêtée au 28 juin 2022</i>	3 844,88 €
<i>Révision des prix des honoraires du maître d'œuvre pour la piste d'athlétisme arrêtée au 28 juin 2022</i>	1 298,82 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de construction de la tribune et des vestiaires du stade de Vongy correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carine DE LA IGLESIA', written over a horizontal line.

Carine DE LA IGLESIA.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.